

forum social européen FORUM
12-15 novembre SOCIAL
paris/saint-denis EUR FEEN
bobigny/ivry 2003

Les Services publics locaux à l'épreuve de la Mondialisation

Forum Social Européen – Ivry sur Seine – 14 novembre 2003

forum social européen FORUM
12-15 novembre SOCIAL
paris/saint-denis EUR FEEN
bobigny/ivry 2003

Les Services publics locaux à l'épreuve de la Mondialisation

Forum Social Européen – Ivry sur Seine – 14 novembre 2003

Les conséquences de la mondialisation sur les Services publics nationaux sont aisément visibles. Au point que dans le cadre de ce FSE, plusieurs dizaine d'ateliers sont consacrés à la situation de France Télécom, la poste, la SNCF, EDF et GDF ou la situation en cours d'autres pays.

A contrario, les implications de la mondialisation sur les Services publics locaux assurés en France par les 36 600 communes, la centaine de départements et la vingtaine de région, sans compter leurs établissements, sont largement moins perceptibles et par conséquent perçus.

Pourtant la mondialisation apparaît bien désormais comme leur cadre économique pertinent.

Pour en faire la démonstration, nous présenterons dans une première partie, la logique dans laquelle s'est inscrite la réforme de l'intercommunalité en 1999. Puis nous tenterons d'exposer les tenants et les aboutissants du projet de décentralisation Raffarin. Si nous prenons ces deux exemples, c'est que l'intercommunalité et la décentralisation constitue chacune une forme d'organisation du Service public local.

L'intercommunalité, une première adaptation des Services publics locaux à la mondialisation

Donner la mondialisation comme cadre économique à l'intercommunalité, cette dernière étant un phénomène en apparence totalement local, peut paraître paradoxal.

Sauf que celle-ci constitue une réponse attendue par les marchés et les entreprises à la nouvelle donne économique qui caractérise l'humanité depuis le 9 novembre 1989, jour de la chute du mur de Berlin: la mondialisation du capitalisme.

D'ailleurs, certains ne s'en cachent pas du tout. Jean-Louis GUIGOU, Délégué général à l'aménagement du territoire, dans un entretien, de septembre 2000, avec des représentants de l'Assemblée des Communautés de France expliquait ainsi le succès des CA: « *le monde des chefs d'entreprises est de plus en plus demandeur d'un environnement de qualité pour faire face à la compétition internationale. Et cela conduit à une spécialisation des territoires qui devient absolument nécessaire (...). Ce travail s'effectue non pas commune par commune, mais au niveau du bassin d'emploi. Pour toutes ces raisons, les élus disent aujourd'hui, « il faut y aller »* ».

« Y aller » signifie entrer de plein pied dans le processus d'intercommunalité.

Dans ces conditions, il n'y a rien d'étonnant à voir un colloque s'intituler « Préparer l'intercommunalité urbaine à la concurrence européenne ».

Ni de voir l'article 2 de la loi Voynet conférer à l'intercommunalité la fonction d'organiser « des pôles de développement à vocation européenne et internationale ».

Cette loi et son pendant (la loi Chevènement) visent donc selon les mots de Jean-Louis Guigou « *pour l'Etat à réinsérer les territoires dans la compétitivité économique* » Mais que veut-il dire exactement ?

« Dans la compétition économique, et parce que l'espace est abondant, la trop grande utilisation du travail et du capital dans une fonction de production a conduit à dénigrer le rôle de l'espace dans la compétition mondiale ».

Il ajoute « les allemands accordent au contraire un intérêt majeur à l'organisation du territoire: ils ont un territoire exceptionnel alors que le nôtre est mal équipé, nous devons donc le recomposer ».

Le mot est lâché recomposer le territoire pour affronter la compétition internationale, c'est-à-dire la mondialisation du capitalisme. Guigou ne se contente pas de cela.

Il donne également une méthode qui est la suivante: « *Les 36 000 communes ne constituent pas du tout la base du développement de demain. Il faut au contraire prôner la coopération intercommunale, la recomposition institutionnelle de M Chevènement, ces fameuses communautés, la recomposition sociale, c'est-à-dire les relations entre entreprises, élus et milieux associatifs, et la recomposition de ces bassins en communautés regroupées autour de projets. Les sommes à économiser et à apporter sur le marché sont considérables* ».

Recomposer économiquement, socialement et institutionnellement, pour libérer des capitaux qui iront gonfler les marchés mondiaux, c'est bien cela qui sous-tendent les lois Voynet et Chevènement.

Et cette recombinaison prend place dans l'architecture européenne.

L'Union européenne construit un nouveau paysage territorial de ses Etats membres à travers parfois ce que l'on appelle l'Europe des Régions.

Pour y arriver, elle agit au plan communautaire à l'aide de différents instruments:

- Comité des Régions de l'Union européenne
- Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC)
- Plans nationaux d'action pour l'emploi (c'est dans ce cadre que le Gouvernement français a décidé de nouvelles exonérations de taxe professionnelle au profit du patronat à travers la suppression de la part salaire)
- Pactes territoriaux pour l'emploi
- Fonds structurels

Mais son activisme ne le limite pas à cela.

Sous son égide, les Etats membres de l'Union ont réduit le nombre de leurs communes ces 30 dernières années:

- Belgique de 2400 à 589
- Grande-Bretagne de 1550 à 481
- Pays-Bas de 1000 à 640
- Danemark de 1400 à 273

Et la France ? Elle est passée de 37 700 communes à seulement 36 779 !

La mise en œuvre des lois Voynet et Chevènement sans faire disparaître les communes procédera donc à une opération de « *recentralisation* » du pouvoir entre quelques communautés urbaines (15), quelques centaines de communautés d'agglomération (140) et quelques milliers de communautés de communes (3500).

Ces communautés sont considérées comme plus à même de faire face à la compétition européenne et internationale que les communes.

L'objectif est de devenir à terme ce que deux chercheurs rémois appellent « *une métropole dans la structuration de l'espace européen* ».

Nos deux chercheurs rémois rappellent également que ce qui sous-tend cette volonté de créer des métropoles européennes est la recherche « *d'économies externes pour les entreprises* ».

Et les économies internes ? Précarisation, pression sur les salaires, flexibilité et annualisation (RTT) sont passées par là.

Entreprises pour qui « *le territoire est en lui-même une ressource* » selon les mots de Jacques Barrot (ancien ministre et actuel président du Conseil général de Haute-Loire).

Mais quelles sont ces ressources ?

Il s'agit

- De la main d'œuvre
- Des établissements de formation et de recherche
- Des infrastructures de transport
- Des services publics,
- etc.

Ces ressources, le patronat compte bien se les approprier pour améliorer sa compétitivité et par conséquent son taux de profit.

Mais il entend le faire au coût le plus bas possible notamment en tentant de se réapproprier de manière détournée la taxe professionnelle.

Lors d'une conférence organisée à Reims, le 26.09.2002, plusieurs représentants locaux du patronat nous ont ainsi expliqué que « *les investissements des Collectivités constituent un coût de production pour les entreprises* ».

« *Les entreprises doivent pouvoir mesurer le retour sur investissement (...) Nous payons. Maintenant que font les Collectivités à partir de cette imposition sur les entreprises ?* ».

D'ailleurs est-ce un hasard si le principal ressort de l'intercommunalité à la mode Chevènement Voynet est la mise en place d'une taxe professionnelle unique (unique comme la monnaie unique l'Euro) ?

Cette intercommunalité là n'est rien d'autre qu'une conception, qu'une méthode patronale pour faire face à l'exacerbation de la concurrence dans le cadre de la construction européenne et de la mondialisation.

Nos deux chercheurs rémois notent ainsi que « *dans la concurrence entre villes européennes, Reims n'a aucune chance de renforcer sa crédibilité avec une armature institutionnelle aussi faible* ».

Ils ajoutent également que « *l'accélération de l'ouverture européenne et la mondialisation sont deux facteurs externes qui vont influencer fortement sur la situation de Reims dans le réseau des villes européennes et poser le problème latent de l'organisation institutionnelle de l'agglomération au sens large* ».

Ils font là une référence explicite au projet du patronat marnais intitulé « Cœur de Champagne » qui visent à réunir en une Communauté urbaine Reims, Chalons et Epernay.

Ce projet traduit bien la vision capitaliste de cette période de l'histoire de l'humanité que l'on appelle souvent mondialisation mais qui en fait surtout la glocalisation.

Glocalisation pour Global – Globalisation et local – localisation.

Le mode de pensée dominant est désormais articulé entre Global et local.

Comment capter les marchés mondiaux ?

Comment exploiter au mieux les ressources de la planète ?

« *en pensant global et en agissant local* », ce qui donne donc le terme de glocal ou de glocalisation.

Or le local aujourd'hui se caractérise par l'existence de zones utiles et de zones non utiles.

Entre les deux se trouvent des hinterland :

- Pour l'ALENA : l'Amérique Latine
- Pour l'Europe : la Méditerranée et l'Europe centrale

L'Afrique noire représente 2.2% du commerce mondial des marchandises.

Ces zones utiles sont en fait de grandes aires urbaines. Les géographes disent d'elles qu'elles constituent l'AMM : archipel mondial métropolitain.

En France, il existerait 8 aires de ce type : Paris, Toulouse, Lyon, Montpellier, Nantes, Rennes, Marseille et Bordeaux. Mais ces aires urbaines sont trop modestes. Elles n'ont pas une taille critique leur permettant de faire le poids.

Par exemple : Lyon est la deuxième AU de France mais la 22ème à l'échelon européen.

Avec les lois Voynet et Chevènement, il s'agit de modifier cette donne aussi bien sur le plan national que sur le plan européen

Pour résumer, cette nouvelle phase de l'intercommunalité est une réponse capitaliste à la guerre économique qui fait rage dans le cadre de la mondialisation.

Cette réponse passe par un remodelage du cadre politique.

Selon le sociologue Fougeyrolas, la constitution de marchés nationaux a engendré une superstructure politique l'Etat nation.

Aujourd'hui, les marchés sont mondiaux. Aussi, le cadre politique hérité du 18ème siècle et qui correspondait à des bourgeoisies nationales bien établies n'est plus de mise.

D'ailleurs, les 200 familles qui régissaient l'économie française au début du siècle font pale figure aujourd'hui comparées aux 200 Firmes Multi Nationales qui se partagent le monde et dont la richesse est supérieure aux 150 Etats les moins riches de la planète. Elles produisent à elles seule plus du quart des richesses mondiales !

Ces firmes dictent leur politique aux Etats.

Jack Welch PDG de General Electric n'hésite pas écrire dire et affirmer :

- « *je ne veux pas voir les gouvernements se mêler de la politique industrielle* »
- « *pour que notre entreprise atteigne les buts qu'elle s'est fixés, nous devons supprimer les frontières. Instaurer des frontières, c'est ridicule* ».
- « *Le syndicat n'est qu'une autre frontière, que vous devez traverser, de la même façon que vous devez traverser les frontières qui vous séparent de vos clients et de vos fournisseurs, ou de vos collègues à l'étranger* ».

Henri Gaino, ancien commissaire au plan écrivait en 1995 ceci « *on en arrive à une situation de désespérance totale où le politique n'a plus que le choix d'imposer aux pays occidentaux la médication que le FMI impose assez souvent aux pays du tiers monde, c'est à dire des politiques d'ajustement dans lequel on demande à des gens affamés de se serrer un peu plus la ceinture afin de rétablir l'excédent de la balance courante* ».

Quant à Jean-Paul Fitoussi de l'observatoire français des conjonctures économiques, il estime que « *les années récentes marquent le triomphe des marchés (...) les marchés financiers exercent une forte influence sur les conjonctures et les politiques économiques des différents pays, de sorte que se conformer aux désirs des marchés ou dissiper leurs craintes deviennent les nouveaux critères de gestion macro-économique (...) la plupart des pays se trouvent confrontés à un dilemme : accélérer la croissance pour résorber le supplément de chômage, réduire les déficits publics. Surveillés par les marchés, ils sont vite contraints de choisir des politiques budgétaires restrictives* ».

Restrictives pour qui ? Les salariés et leurs familles, qui voient leurs acquis sociaux remis en cause sans cesse, les services publics (santé, école, transports, sécurité) privés de moyens.

Et ici on touche à un élément important : la remise en cause de l'Etat nation et de la souveraineté étatique . Je ne parle pas de souveraineté nationale, je ne connais que deux types de souveraineté l'étatique et la populaire ; la nation étant pour moi l'alliance temporaire de la bourgeoisie et du peuple.

Mais revenons à l'Etat. Celui-ci, s'il est une superstructure politique correspondant historiquement à la montée en puissance en tant que classe dominante de la bourgeoisie et la constitution de marchés nationaux, est également un cadre politique au sein duquel le mouvement ouvrier, ses organisations politiques et syndicales ont su arracher :

- des conquêtes sociales comme le code du travail, le droit de grève, la sécu, les retraites, l'assurance chômage, l'accès à l'éducation, à la formation.
- des conquêtes démocratiques : le droit de vote

La remise en cause de l'Etat et de la souveraineté étatique masquent une volonté de détruire tous ces acquis.

Quand Jacob Delafon part en Chine ce n'est pas pour rien. Exemple DZAO

Et quand Jack Welch PDG de General Electric n'hésite pas écrire: « *je ne veux pas voir les gouvernements se mêler de la politique industrielle* », il devrait aussitôt expliquer que les 500 plus grandes firmes multinationales ont licencié en moyenne 400 000 de leurs salariés chaque année entre 1990 et 2000.

Voilà pourquoi, il ne veut pas voir l'Etat se mêler de tout cela.

L'Etat, instrument forgé par et pour les bourgeoisies nationales gêne aujourd'hui le capitalisme mondial qui repose désormais sur :

- Des firmes multinationales toutes puissantes
- Des organisations internationales comme l'OMC, FMI, OCDE (qui a réclamé un assouplissement du code du travail français)
- Des organisations régionales comme l'Union européenne, l'ALENA
- Des organisations militaires bras armés des précédentes comme l'OTAN

Mais cela n'est pas suffisant pour déstructurer l'Etat.

D'où l'idée de mettre le vers à l'intérieur du fruit pour mieux le pourrir.

Et c'est le modèle étatique français qui concentre le plus les critiques et les attaques. Il convient de le démanteler :

- En régions ;
- En régions autonomes à pouvoir législatif (Corse) ;
- En communautés urbaines ;
- En communautés d'agglomération ;
- Etc.

Et certains comme Madelin rêvent même de SMIC régionaux !

L'Etat, cadre des conquêtes du mouvement ouvrier doit disparaître ou se réduire à sa plus simple expression.

L'intervention de Patrick Van Der Schriek, président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie du Nord - Pas de calais, lors d'un colloque organisé par la Caisse des Dépôts et Consignations sur la performance économique des territoires témoigne de cette haine farouche contre cet Etat qui parfois parvient à atténuer les effets et dégâts du capitalisme : « *il y a trop de contraintes en France (...) je ne comprends pas parfois que certains fonctionnaires mettent des bâtons dans les roues alors qu'au contraire, un peu comme aux Etats-Unis ils devraient nous aider, nous guider, nous protéger quelques fois, nous donner des conseils. Nous avons besoins d'eux, mais soyons du même coté de la barrière. Les adversaires, les concurrents sont à travers le monde* ».

Tel est le cadre économique de l'intercommunalité.

La mondialisation détermine le contenu de l'intercommunalité qui vue de cette sorte est un ajustement de l'organisation politique et administrative de notre pays afin d'accroître la compétitivité économique des entreprises.

Le projet de décentralisation mis en œuvre par l'actuel gouvernement s'inscrit en complémentarité avec ce processus intercommunal.

La décentralisation, une seconde tentative d'adaptation des Services publics locaux à la mondialisation

En 2001, les dépenses de l'Etat ont représenté 295.18 milliards d'Euros et celles des administrations publiques locales, 150.02 milliards d'Euros. Les Collectivités ont ainsi réalisé 70% des investissements publics, soit 31.5 milliards d'Euros en 2001. Premier investisseur public, elles réalisent 10% de l'investissement économique français. En d'autres termes, la formation brute de capital fixe est beaucoup plus importante que celle de l'Etat : 34.876 milliards d'Euros en 2001 contre 10.289 milliards d'Euros pour l'Etat. Elles concourent à produire 71% du FBCF des administrations publiques !

Dans le même temps, leur part dans la dette publique est relativement plus faible que celle de l'Etat 7.6% en 2001 (111 milliards d'Euros) contre 45.8% (670.7 milliards d'Euros). Le remboursement de la dette des Collectivités atteint quand même chaque année le montant de 11.829 milliards d'Euros.

On voit donc l'enjeu financier que constitue le Service public local.

Lors des élections présidentielles de 2001, Jacques Chirac et Lionel Jospin avaient tous deux inscrits dans leur programme, la volonté de procéder à une seconde phase de la décentralisation, en s'inspirant notamment des recommandations développées dans le rapport dit Mauroy.

Aujourd'hui, c'est à Jean-Pierre Raffarin et son Gouvernement, sous la tutelle de Jacques Chirac, qu'il revient de concrétiser cette promesse électorale. Au moyen d'une modification de la constitution et de lois organiques, le gouvernement construit un nouvel édifice juridique

Ce projet suscite des craintes et des inquiétudes. Il est surtout l'objet d'un mouvement social contestant la logique qui le sous-tend.

En effet, la décentralisation Raffarin – Chirac (elle aurait pu être celle de Jospin) s'inscrit dans une politique globale de remise en cause des acquis sociaux et démocratiques.

Il s'agit d'une vaste entreprise d'adaptation des constructions institutionnelles et de l'appareil d'Etat aux nouveaux critères de « *gouvernance imposés par la mondialisation marchande et financière* ».

Elle s'inspire des recommandations de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique, de l'Organisation Mondiale du Commerce, de l'Union européenne.

Elle s'inspire également des recommandations du patronat français (MEDEF et Chambres Consulaires).

Elle constitue la poursuite de réformes amorcées dans le milieu des années 80 et qui se sont traduites par l'introduction de « *critères managériaux* » dans la gestion des services publics et l'ouverture des entreprises et collectivités publiques à une logique concurrentielle.

La décentralisation Raffarin comporte de nombreux risques :

- L'accentuation de la concurrence entre territoires
- Le renforcement des inégalités territoriales
- La réduction de l'appareil étatique à la dimension ou à la surface utile définies par les théories de l'Etat (la répression : police, armée, justice, production du droit ; et la régulation de la concurrence)
- L'ouverture de pans entiers et supplémentaires du système public et social aux marchés
- L'allégement de la fiscalité nationale au profit des plus fortunés et des grandes entreprises et parallèlement l'alourdissement de la fiscalité locale pesant sur les salariés et leur famille
- Le démantèlement du code du travail et des statuts nationaux

- Le court-circuitage des canaux traditionnels de contestation des politiques libérales
- L'émiettement et la diffusion de la responsabilité politique dans la mise en œuvre par les pouvoirs publics d'orientations satisfaisant les marchés
- L'étranglement financier et humain des services publics pour susciter leur dégradation et justifier leur privatisation

Il s'agit donc bien ici d'une réforme antisociale, de régression civilisationnelle et libérale.

C'est ce que nous affirmons et entendons démontrer à travers quelques éléments précis :

- Le lien entre décentralisation – mondialisation – compétitivité des entreprises
- L'utilité de la décentralisation pour réduire la surface de l'Etat, les dépenses publiques et les services publics
- L'utilité de la décentralisation pour étendre la sphère du secteur marchand et privé.

3.1) La décentralisation, une réponse à la mondialisation

La décentralisation est une réponse à la mondialisation. C'est d'ailleurs ce que nous dit l'OCDE. Son secrétaire général Donald Johnston (n10), présent à Paris lors des entretiens internationaux de l'aménagement et du développement des territoires (janvier 2003) considère ainsi que « *les pays de l'OCDE doivent faire face à des défis considérables : la pression exercée par la concurrence, l'innovation technologique, et la plus grande mobilité des capitaux* ». Aussi, souligne-t-il, « *il est dans l'intérêt de tous les pays membres de l'OCDE de repenser leurs politiques de développement territorial (...) La plupart des pays sont en train de réexaminer leur processus de décision dans les affaires publiques. Ils décentralisent* ».

Nicolas Jacquet, Délégué général à l'aménagement du territoire et à l'action Régionale partage ce point de vue. Pour lui aussi, « *à travers le processus de Régionalisation, c'est une réponse à la globalisation* » qui se profile. Cette réponse, il l'appréhende d'ailleurs comme un « *concept d'organisation économique (qui) fait de la coopération entre entreprises, ainsi qu'entre les entreprises et les acteurs publics locaux, un élément de dynamisme économique, à la fois commercial et technologique, dans un système globalisé* » (n11).

Ainsi, dès que l'on gratte le vernis décentralisateur apparaissent les mots mondialisation – globalisation et entreprises. L'OCDE admet au demeurant bien volontiers ce lien : « *les collectivités locales et Régionales ont beaucoup à apporter face à la mondialisation. Elles peuvent élaborer des politiques à l'appui de la compétitivité* ».

Nous y sommes, le mot compétitivité est lâché. C'est bien ce concept qui inspire la décentralisation Raffarin. Rappelons-nous également que Mauroy prônait, lui aussi une nouvelle phase de la décentralisation afin de permettre aux grandes Régions françaises d'engager «*la compétition économique avec leurs partenaires européens*».

Mais, revenons, à Raffarin, ce dernier garde certainement en tête, les propos du général de Gaulle qui pour justifier son référendum sur les Régions en 1969, expliquait que «*les activités Régionales apparaissent comme les ressorts de la puissance de demain*». Devedjian, ministre délégué aux libertés locales est dans la ligne directe du Général de Gaulle : «*la réforme de la décentralisation va permettre d'adapter l'appareil administratif français à l'évolution de la société. La France vient de passer au 30^{ème} rang pour la compétitivité, et de bons esprits nous disent : ne changeons rien ! Si, on les écoute, la France finira au dernier rang*».

Et pour accroître la compétitivité, le projet de loi relatif à la décentralisation prévoit notamment dans ses articles 1 et 2, le transfert aux Régions de près de 238 millions d'Euros d'aides «*aux profit des entreprises*».

Cette mesure apparaît ni plus ni moins au demeurant comme la transposition de recommandations émanant de l'Union européenne qui définit sa politique «*au service des Régions*» comme devant permettre «*d'améliorer la compétitivité des Régions en aidant les entreprises à étendre leurs activités, à créer des emplois et à augmenter leur rentabilité*».

On retrouve ce genre de recommandations dans le livre vert de la Commission européenne «*l'esprit d'entreprise en Europe*» ou dans les orientations du Comité des Régions d'Europe.

Or, l'Union européenne ne se contente pas uniquement de cela. Elle est également à l'origine d'une politique de réduction des dépenses publiques. La décentralisation apparaît comme un élément de cette stratégie.

3.2) La décentralisation utile à la réduction des dépenses publiques

La DATAR souligne dans ce sens que «*l'aménagement du territoire doit contribuer à la sauvegarde des équilibres fondamentaux, en particulier à la maîtrise des dépenses publiques, et il importe que le processus de décentralisation s'effectue sans augmentation de la pression fiscale globale. En ratifiant le traité d'Amsterdam, la France s'est engagée dans un processus de discipline budgétaire concernant les trois piliers de ses finances publiques : les dépenses des administrations centrales, les dépenses des administrations de sécurité sociale, mais aussi les dépenses des collectivités territoriales*». Le message est clair.

La décentralisation se révèle donc comme un moyen supplémentaire pour imposer des politiques de restriction. L'OCDE reconnaît dans ce sens que «*du fait de l'aggravation des contraintes qui s'exercent sur les budgets publics, la décentralisation et l'initiative locale sont appelées à jouer un rôle accru*»(n18). Lors d'une audition devant le Sénat, Elke Löffler, administrateur au Département de la gestion publique de l'OCDE soulignait que «*les Collectivités locales avaient le plus souvent une politique budgétaire stable et des déficits moins importants que les Etats centraux*».

Ces orientations correspondent enfin aux demandes express du MEDEF. Daniel Tardy, dans les Echos du 12 novembre 2002, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics et Président du comité aménagement du territoire du MEDEF déclarait «*cette nouvelle étape doit permettre de réduire les gaspillages et les doubles emplois et de réduire la pressions fiscale*».

Dans un document de novembre 2002, le MEDEF écrivait même ceci :

- «*pour les entreprises, le nouveau chantier de la décentralisation doit être l'occasion de réduire les dépenses publiques de fonctionnement*»
- «*le double objectif de l'allègement des impôts et de la réduction des déficits publics ne pourra être atteint que si l'Etat et les collectivités territoriales donnent désormais la priorité à la baisse des dépenses de fonctionnement. Une telle orientation est parfaitement compatible avec le maintien de services de qualité*».

Pour y arriver, le MEDEF demande également d'accroître la privatisation des Services publics locaux.

3.3) Décentraliser pour mieux privatiser

Il y a quelques temps de cela l'OCDE expliquait au sénat français que la décentralisation administrative combine deux phénomènes différents : «*d'une part, un transfert de compétences administratives, voire régaliennes, de l'Etat central aux échelons inférieur, d'autre part, un transfert des activités de l'Etat central aux secteurs privé et parapublic*». L'OCDE ajoutait à son tableau, «*une tendance maîtresse qui conduisait à une gestion des biens et des services collectifs en partenariat entre les différents échelons infra-étatiques et une intervention accrue, dans ces partenariats, du marché et des groupes parapublics*».

Ce qu'envisage Raffarin en cette année 2003 est donc un coup d'accélérateur sur la pédale des privatisations. Les productions marchandes (terminologie de l'Union européenne synonyme de privatisable) des collectivités (eau, assainissement, transports, hors concessions) représentaient en 2001, 22.97 milliards d'Euros, contre 10.07 milliards pour l'Etat, soit le double de celles de l'Etat !

Ce n'est là au demeurant que satisfaire à l'une des revendications du MEDEF pour qui « *l'Etat et les Collectivités territoriales ne sont a priori pas les mieux placés pour gérer eux même des cantines, l'entretien des voitures ou le nettoyage des bureaux. Si l'on en croit les évaluations effectuées par des cabinets spécialisés qui se fondent sur les économies réalisées dans certains pays voisins, ce sont environ 15% des frais de personnels et des crédits courants de fonctionnements qui sont externalisables à moindre coût* » (n24). Il y a là un véritable pactole à la clef : « *d'après le cabinet Roland Berger, le prix des services ainsi sous-traités serait de 20% inférieur aux charges assumées auparavant par l'Administration, ce qui permettrait d'économiser près de 4 milliards d'Euros sur 18 milliards de dépenses externalisables* ».

Ces propositions ont d'ailleurs été abordées les 18 et 19 septembre dernier lors du Sommet international des responsables des grandes collectivités locales, à Paris. Le développement des partenariats public privé (PPP), le transfert des logements sociaux (exemple de Glasgow), les plate formes de distribution d'électricité (Irlande) ont fait les choux gras de ces messieurs costumés.

Ils ont écouté avec attention les recommandations de l'Union européenne (Régionalisation des aéroports) et celle de l'Organisation Mondiale du Commerce sur l'Accord Général des Services (AGCS), véritable programme d'ouverture des marchés publics à la concurrence mondialisée.

Or, en matière de privatisation, les Collectivités territoriales ont une arme extrêmement efficace : la délégation de service public. « *Confier moi telles et telles compétences, j'en ferai mon affaire* » disent-elles. Dire qu'elles feront avec ces nouvelles compétences, des affaires serait plus juste.

Le projet de loi sur la décentralisation vise à dépouiller l'Etat, non pas au profit des collectivités mais au profit du marché. Les Collectivités territoriales sont utilisées pour la souplesse et la discrétion qu'elles introduisent dans le mécanisme de privatisation.

Et c'est là un stratagème qui va beaucoup plus loin. Aujourd'hui, la responsabilité politique est clairement établie. Elle se situe au niveau gouvernemental. Les mouvements de contestation prennent une ampleur nationale et c'est toute leur force. Demain, la responsabilité politique des privatisations et des restrictions budgétaires sera diffuse et émietlée entre les 36 600 Communes, les quelques milliers d'intercommunalités, la centaine de Départements et la vingtaine de Régions.

La contestation s'en trouvera elle-aussi émietlée et plus difficile à organiser, à construire et à étendre. Les leçons de 1995 ont été tirées...

L'exemple de la décentralisation de l'éducation en Belgique est frappant d'enseignement « *la décentralisation de l'enseignement est utile puisqu'elle permet de réaliser plus facilement des économies. Non qu'une vingtaine de petites administrations seraient moins onéreuses qu'une grande. Mais il est assurément plus facile d'imposer des mesures de restriction à l'échelon local qu'à l'échelon national : on peut mieux les cibler et on évite les grands mouvements de résistance. Ici aussi, l'expérience de la Belgique est particulièrement éclairante. Le premier effet de la loi de communautarisation fut de programmer une diminution progressive des dépenses d'éducation en termes relatifs (en pourcentage du PIB). Les réductions de personnels et de moyens qui en ont découlé ont, très intelligemment, frappé les Communautés flamande et française de Belgique en phase alternée : un coup au Nord, un coup au Sud. En 1990 et 1996, les professeurs francophones ont effectué deux grèves de plusieurs semaines. En vain, car leurs collègues flamands étaient en classe. En 1994 et 2000, ce fut au tour des éducatrices et des enseignants flamands d'arrêter le travail et cette fois les francophones furent en défaut de solidarité* » .

C'est donc un double hold-up que le gouvernement de droite s'apprête à réaliser, en confiant à des Collectivités territoriales majoritairement de droite de nouvelles compétences et en cassant les canaux traditionnels de la contestation sociale.

Voici les quelques éléments de réflexion que nous souhaitons à partir de l'expression française verser au débat en guise d'introduction.

Karim LAKJAA

- Président de l'Observatoire Social des Territoires et de l'Intercommunalité
<http://membres.lycos.fr/obssocialterritoires>
- Ancien Président de l'Observatoire Social de l'Intercommunalité en Champagne – Ardenne
<http://membres.lycos.fr/osica>
- Animatrice du groupe de travail sur la décentralisation de la Fondation Copernic
<http://membres.lycos.fr/ladecentralisation>